

# Anticiper le stress hydrique



Afin de déclencher une demande d'irrigation en AOC Côtes du Rhône, tout en apportant les justificatifs exigés par l'Inao, un réseau de parcelles "sentinelles" a été mis en place. Explications.

La Vallée du Rhône est une région fortement impactée par le changement climatique. Notre climat méditerranéen devient de plus en plus extrême : on observe depuis les années 2000 l'intensification et la répétition des années sèches, sans pluies estivales. L'irrigation est une solution pour sécuriser la récolte et surtout assurer une meilleure pérennité à la vigne. D'après les déclarations des producteurs, aujourd'hui, environ 12 % de la superficie des Côtes du Rhône est irrigable. L'eau étant une ressource précieuse, il convient de la gérer de manière durable. Un suivi rigoureux du végétal est primordial afin de connaître au mieux les besoins en eau

de la vigne pour déclencher l'irrigation uniquement lorsque cela est nécessaire. La réglementation de l'irrigation des vignes en AOC impose aux Organismes de défense et de gestion (ODG) une justification technique de la demande d'irrigation (voir p.10 l'encadré "La réglementation de l'irrigation"). Pour répondre à cette demande réglementaire, l'ODG Côtes du Rhône a mis en place en 2018 un référentiel de parcelles "sentinelles" de la façon suivante :

- La surface de l'appellation a été découpée en grandes zones

Les parcelles sentinelles sont observées de façon régulière à partir de la fin floraison

- En parallèle de ce suivi agronomique, sont dressés, en partenariat avec l'Institut français de la vigne et du vin (IFV), des bilans hydriques simulant l'utilisation de la réserve d'eau du sol. Ces bilans tiennent compte des données météorologiques propres à chaque zone.
- Les prévisions météorologiques régionales permettent d'établir des projections de l'état de stress hydrique à venir. Ces données sont complètes et éditées chaque semaine dans un *Journal du stress hydrique* à l'attention des vignerons et



Les sondes tensiométriques permettent de suivre en temps réel l'assèchement progressif du sol.

selon leurs caractéristiques climatiques (pluviométrie et températures d'avril à juillet). Voir p. 10 la carte des zones.

- Au sein de chaque zone, une parcelle sentinelle a été choisie : cette parcelle a pour caractéristique d'être située sur un terroir ayant une moindre réserve en eau (souvent à cause d'un sol de faible profondeur, sur encroûtement ou graviers purs).
- Ces parcelles sentinelles sont observées de façon régulière à partir de la fin floraison, afin de suivre le ralentissement de la croissance des vignes et l'installation du stress hydrique.

professionnels et mises en ligne sur le site Internet [www.syndicat-cotesdurhone.com](http://www.syndicat-cotesdurhone.com). L'entrée en stress hydrique des parcelles du référentiel, associée à d'autres éléments déclencheurs tels que les remontées du terrain, les données et observations de partenaires et les prévisions climatiques (précipitations prévues mais aussi vent et température) sont les éléments déclencheurs pour l'ODG Côtes du Rhône d'une demande d'autorisation d'irrigation auprès de l'Inao.

.../...

## CONSTAT D'EXPERTS



## ANALYSES MISE EN RÉSERVE

Suite aux conditions difficiles des 3 dernières années, sécheresse + faible mise en réserve, le démarrage des vignes est fortement impacté.

## LA SOLUTION EXISTE

## OBJECTIF DÉMARRAGE

- + Favoriser le démarrage de la végétation
- + Optimiser la photosynthèse



### ACTION N°1 AIDE AU DÉMARRAGE

Application FOLIAIRE

**ANTYS 15**  
NUTRITION COMPLÈTE

Application FOLIAIRE

**NUTRIBIO 4.3.6**  
Utilisable en agriculture biologique  
SYNERGIE STIMULATION,  
NUTRITION, RÉSISTANCE



### ACTION N°2 PHOTOSYTHÈSE

Application FOLIAIRE

**ANTYS Fe**  
Utilisable en agriculture biologique  
CORRECTEUR DE  
CHLOROSE FERRIQUE

Application au SOL

**OSIRYL FER**  
Utilisable en agriculture biologique  
SYNERGIE RACINAIRE  
+ ANTICHLOROSE  
EDDHA FER



[groupe-frayssinet.fr](http://groupe-frayssinet.fr)

RENSEIGNEMENTS  
Département 84  
J.L. Depouilly 06 76 77 71 55  
Départements 07, 26, 30  
P. Capmas 06 76 77 71 53



**FRAYSSINET**